

Observations du 14 février 2023

L'énergie propre ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs

- Destruction de terres agricoles en pleine période de crise alimentaire et ce alors que la France est à la traîne en matière de souveraineté alimentaire.
- Augmentation du prix du foncier agricole qui ne va plus permettre l'installation de jeunes agriculteurs.
- Baisse du prix de l'immobilier pour les riverains alentours.
- Baisse d'attractivité pour tous les gîtes alentours.
- Baisse de la surface agricole disponible pour les agriculteurs proches, "ce ne sont pas 50 hectares qui vont changer le problème de l'agriculture dans le département de la Haute-Vienne" a osé dire le Président de la Chambre d'Agriculture Bernard Venteau qui ajoute "ne pas vouloir passer à côté de ce projet".
- Sacrifice des terres dans un but purement financier.
- Avis négatifs déjà exprimés par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et la CDNPS, la commission consultative qui concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.
- Avis négatif de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui liste en même temps toutes les incohérences et zones d'ombre du projet
- Absence d'intérêt collectif pour les riverains et habitants d'Oradour sur Vayres et de Vayres et d'intérêt général puisque les terres ne seront plus cultivables contrairement aux arguments des porteurs du projet. Même réflexion concernant le coût de l'électricité qui ne sera pas moins cher pour les habitants.
- Les porteurs du projet font croire qu'un agriculteur et un salarié vont pouvoir s'installer et vivre de l'élevage de 400 ovins alors que l'on sait que 10 brebis par hectare sont recommandées au printemps et seulement 5 en été.
- Révision obligatoire du Plan local d'Urbanisme de la commune de Vayres car les parcelles qui pourraient être concernées sont en zonage 2AUG. La Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires n'ont pas la même vision et il incomberait à la commune de Vayres d'en assumer la charge financière et ce que cela impliquerait pour la commune dans sa globalité.

Je suis donc CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles.

Vanessa LANNETTE

Observations du 15 février 2023

1)

Bonjour,

je suis contre la destruction des terres agricole au profit des panneaux photovoltaïques, l'installation d'un jeune agriculteur avec 400 brebis n'est pas viable après renseignement auprès d'éleveurs ovins , je pense qu'il serait beaucoup plus judicieux de les mettre sur des hangars agricole , comme le recommande les fournisseurs d'Energie lors de réunion d'information .

Salutation distinguées.

Mr COIFFIER Michel

2)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, l'expression de mon avis sur le projet de parc photovoltaïque d'Oradour sur Vayres.

L'énergie propre ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs.

- Destruction de terres agricoles en pleine période de crise alimentaire et ce alors que la France est à la traîne en matière de souveraineté alimentaire.
- Augmentation du prix du foncier agricole qui ne va plus permettre l'installation de jeunes agriculteurs.
- Baisse du prix de l'immobilier pour les riverains alentours.
- Baisse d'attractivité pour tous les gîtes alentours.
- Baisse de la surface agricole disponible pour les agriculteurs proches, "ce ne sont pas 50 hectares qui vont changer le problème de l'agriculture dans le département de la Haute-Vienne" a osé dire le Président de la Chambre d'Agriculture Bernard Venteau qui ajoute "ne pas vouloir passer à côté de ce projet".
- Sacrifice des terres dans un but purement financier.
- Avis négatifs déjà exprimés par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et la CDNPS, la commission consultative qui concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.
- Avis négatif de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui liste en même temps toutes les incohérences et zones d'ombre du projet
- Absence d'intérêt collectif pour les riverains et habitants d'Oradour sur Vayres et de Vayres et d'intérêt général puisque les terres ne seront plus cultivables contrairement aux arguments des porteurs du projet. Même réflexion concernant le coût de l'électricité qui ne sera pas moins cher pour les habitants.
- Les porteurs du projet font croire qu'un agriculteur et un salarié vont pouvoir s'installer et vivre de l'élevage de 400 ovins alors que l'on sait que 10 brebis par hectare sont recommandées au printemps et seulement 5 en été.
- Révision obligatoire du Plan local d'Urbanisme de la commune de Vayres car les parcelles qui pourraient être concernées sont en zonage 2AUG. La Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires n'ont pas la même vision et il incomberait à la commune de Vayres d'en assumer la charge financière et ce que cela impliquerait pour la commune dans sa globalité.

Je suis donc CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles.

Patricia Mazières

3)

Je suis CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles !

Merci

Monique MICHAUT

Observations du 16 février 2023

L'énergie propre ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs

- Destruction de terres agricoles en pleine période de crise alimentaire et ce alors que la France est à la traîne en matière de souveraineté alimentaire.
- Augmentation du prix du foncier agricole qui ne va plus permettre l'installation de jeunes agriculteurs.
- Baisse du prix de l'immobilier pour les riverains alentours.
- Baisse d'attractivité pour tous les gîtes alentours.
- Baisse de la surface agricole disponible pour les agriculteurs proches, "ce ne sont pas 50 hectares qui vont changer le problème de l'agriculture dans le département de la Haute-Vienne" a osé dire le Président de la Chambre d'Agriculture Bernard Venteau qui ajoute "ne pas vouloir passer à côté de ce projet".
- Sacrifice des terres dans un but purement financier.
- Avis négatifs déjà exprimés par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui lutte contre l'artificialisation des terres agricoles et la CDNPS, la commission consultative qui concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.
- Avis négatif de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui liste en même temps toutes les incohérences et zones d'ombre du projet
- Absence d'intérêt collectif pour les riverains et habitants d'Oradour sur Vayres et de Vayres et d'intérêt général puisque les terres ne seront plus cultivables contrairement aux arguments des porteurs du projet. Même réflexion concernant le coût de l'électricité qui ne sera pas moins cher pour les habitants.
- Les porteurs du projet font croire qu'un agriculteur et un salarié vont pouvoir s'installer et vivre de l'élevage de 400 ovins alors que l'on sait que 10 brebis par hectare sont recommandées au printemps et seulement 5 en été.
- Révision obligatoire du Plan local d'Urbanisme de la commune de Vayres car les parcelles qui pourraient être concernées sont en zonage 2AUG. La Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires n'ont pas la même vision et il incomberait à la commune de Vayres d'en assumer la charge financière et ce que cela impliquerait pour la commune dans sa globalité.

Je suis donc CONTRE cette centrale photovoltaïque et demande à ce que les panneaux soient installés sur les toits des bâtiments agricoles.

VIROULET Albert